



Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

Boisement de Terres Agricoles

2.1 Personne physique

Prénom Cyrille

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

[illegible]

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

N° de catégorie et sous catégorie

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie
(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

47 C

Boisement de Terres agricoles
supérieur à 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement, en essences feuillues et résineuses sur 4ha 50.
Ces boisements sont situés autour de la maison du propriétaire
l'objectif est d'allier les enjeux d'agrément et de
production forestière tout en respectant le "paysage local"
qui est une juxtaposition de parcelles agricoles
et forestières,

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de donner une vocation forestière à des parcelles agricoles peu productives.

Cet enjeu tient compte de la formation d'un écran de verdure autour de la maison du propriétaire et d'une future protection des bâtiments face au vent.

L'objectif est également de planter des espèces difficilement exploitables à titre agricole car très en pente.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les parcelles agricoles faisant l'objet du projet seront délimitées par une traie de labour puis un sous-solage sera réalisé par ouverture d'une ligne tous les 3,5 mètres.

Les plants seront installés sur cette ligne, à écartement de 2 mètres pour les résineux et 3 mètres pour les feuillus.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune exploitation ne sera réalisée sur la parcelle avant 15 ans, suivant la plantation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A notre connaissance, aucune.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie boisée Nombre de plants	4ha 50a 4460 arbres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Projet situé à
L'angemardière
61110 Rémaud
en perche (Bellou
sur Huisne).
Parcelles cadastrales
n° 501 et 507, en
partie sur la section C
et n° 529 et 558 section D

Coordonnées géographiques¹ Long. 0° 39' 29" 77 Lat. 48° 41' 33" 27

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°-11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
Indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional du Perche
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site Inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La carrière de la Mansonnienne est située à environ 500m de la parcelle n°507 section C. Ce site présente un intérêt particulier pour les chiroptères.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Nous pourrions simplement signaler qu'une biodiversité différente et supplémentaire va se développer car nous passerons à moyen terme d'un biotope agricole à un biotope forestier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet comporte essentiellement des essences feuillues indigènes. la parcelle la plus proche de la grotte sera laissée en feuillues afin de prendre en considération ce passage privilégié pour les Chiroptères.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Certaines des parcelles sont classées en zone humide. Néanmoins les zones boisées sont celles situées en pente entre 10 et 20% de déclivité. Il paraît donc peu probable que les zones qui seront boisées affectent les zones humides définies.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Nous transformons 4ha 50 de terrain agricole en terrain forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	A moyen ou long terme une maladie cryptogamique peut malheureusement toucher les essences forestières
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Au contraire, les arbres sont les premiers fixateurs de CO ₂ .
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'objectif est de s'intégrer au paysage local en conservant la juxtaposition des parcelles forestières et agricoles tout en gardant une continuité sur les éléments paysagers (haies).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	les faibles rendements agricoles des terres faisant l'objet du boisement rendent l'impact sur l'activité agricole peu important.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments).

La haie qui sera créée, le sera dans la continuité de celle existante avec des essences indigènes comportant déjà les haies locales. Les parcelles les plus proches du site Natura 2000 seront boisées en feuillus.

Nous limiterons les espèces à forte régénération naturelle tels que l'érable sycomore et éviterons les espèces assez invasives tels que le robinier faux-acacia.

La diversité des espèces sera favorisée aussi bien pour la valorisation de la biodiversité que celle du paysage.

7. AILS-SUCCES (100000)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les parcelles se situent sur une zone où il est primordial de prendre en considération la faune, la flore, et le paysage observables. Les essences feuillues seront privilégiées mais des Douglas seront installés afin de répondre à l'enjeu de production forestière. Les haies et peuplements forestiers voisins, seront conservés. En bordure des Douglas, une bande de châtaigniers sera installée. L'évaluation environnementale paraît peu utile.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- carte IGN 1:25000 - carte cadastrale des parcelles - Photographie aérienne - Courrier complémentaire - Profils altimétriques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

le, 04 décembre 2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus